

# BEST DETERGENTS LTD

ROYAL ROAD POSTE DE FLACQ

Tel: 4135920 Mob: 54940509

Email: bestdetergent@yahoo.com

## **IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE**

NOM DU PRODUIT : **WETTING AGENT**

Utilisations recommandées : **AGRICOLE**

FOURNISSEUR :

<b>NOM :</b>	<b>BEST DETERGENTS LTD</b>
<b>ADRESSE :</b>	ROYAL ROAD, POSTE DE FLACQ, MAURITIUS
<b>TELEPHONE :</b>	4135920
<b>TELECOPIE :</b>	4135920
<b>COURRIEL :</b>	bestdetergent@yahoo.com

## **IDENTIFICATION DES DANGERS**

PRINCIPAUX DANGERS:

Effets néfastes sur la santé : Risque de lésions oculaires graves.

Effets sur l'environnement : Ne présente pas de risque particulier pour l'environnement, sous réserve de respecter les recommandations de la section 13 relatives à l'élimination ainsi que les prescriptions réglementaires nationales ou locales pouvant s'appliquer

Dangers physiques et chimiques :

- Incendie ou explosion: Ne présente pas de danger particulier d'incendie ou d'explosion

Classification du produit : Selon la réglementation européenne, ce produit est classé comme :  
- IRRITANT

## **COMPOSITION /INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

<b>Nature chimique :</b>	Solution aqueuse
<b>Nom de la substance :</b>	Dodecylbenzenesulfonate de Sodium & non-ionic surfactant
<b>Teneur :</b>	10 à 15%

## **PREMIERS SECOURS**

<b>Inhalation:</b>	Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener au grand air En cas de malaise consulter un médecin
<b>Contact avec la peau :</b>	Rinçage à l'eau immédiat et abondant En cas de rougeur ou irritation, consulter un médecin
<b>Contact avec les yeux :</b>	Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins) En cas d'irritation persistante, consulter un ophtalmologiste
<b>Ingestion:</b>	Rincer la bouche à l'eau Ne jamais tenter de faire vomir Consulter un médecin

## **MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

<b>Moyens d'extinction appropriés:</b>	Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ) Eau pulvérisée Mousse Poudres
<b>Dangers spécifiques:</b>	Lors de la combustion: Dégagement possible de vapeurs toxiques
<b>Méthodes particulières d'intervention:</b>	Refroidir à l'eau pulvérisée les capacités exposées à la chaleur Eviter le rejet des eaux d'extinction dans l'environnement
<b>Protection des intervenants :</b>	Appareil de protection respiratoire Protection complète du corps

## **MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

**Précautions individuelles:** Eviter tout contact direct avec le produit  
Ne pas respirer les vapeurs  
Ne pas intervenir sans un équipement de protection adaptée  
Arrêter la fuite. Redresser les emballages endommagés (fuite en haut) pour stopper l'écoulement du liquide  
Endiguer et contenir l'épandage

**Précautions pour la protection de l'environnement:** Ne pas déverser a l'égout et dans les rivières

### **Méthodes de nettoyage :**

- **Récupération:** Grandes quantités :  
Pomper le produit dans un récipient de secours : - convenablement étiqueté
- **Neutralisation:** Absorber le liquide non récupérable avec : - du sable ou un absorbant inerte
- **Nettoyage/décontamination:** Laver la zone souillée à grande eau
- **Elimination:** Eliminer les matières imprégnées conformément aux prescriptions réglementaires

## **MANIPULATION ET STOCKAGE**

### **MANIPULATION**

**Mesures techniques:** Captation des vapeurs a leur point d'émission

**Précautions à prendre:** Eviter tout contact direct avec le produit  
Ne pas respirer les vapeurs

### **STOCKAGE**

**Mesures techniques:** Ne nécessite pas de mesures techniques spécifiques ou particulières

### **Conditions de stockage :**

- **Recommandées :** Stocker:
  - dans un endroit frais et sec
  - dans un endroit bien ventilé
  - à l'écart des matières incompatibles

**Matières incompatibles :** Oxydants puissants  
Métaux

### **Matériaux d'emballage :**

- **Recommandés :** Emballage d'origine

## **CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**

**Mesures d'ordre technique:** Assurer une bonne ventilation du poste de travail  
Capter les vapeurs à leur point d'émission

### **Equipements de protection individuelle :**

- **Protection respiratoire :** Non nécessaire en usage normal
  
- **Protection des mains:** Gants de protection en caoutchouc nitrile  
Les gants utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive 89/686/CEE et de la norme correspondante NF EN 374  
Délai de rupture: consulter les préconisations du fabricant

**Protection des yeux:** Lunettes de sécurité

**Moyens collectifs d'urgence:** Fontaine oculaire

**Mesures d'hygiène:** Se laver les mains immédiatement après chaque manipulation du produit, et systématiquement avant de quitter l'atelier  
Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail

## **PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**Etat physique:** Liquide visqueux

**Couleur:** colourless to slight pale cream  
**Odeur:** spécifique au produit

**pH:** 6-7

**Caracteristiques d'inflammabilite :**

- **Point d'eclair :** Non applicable
- Solubilité :**
- **dans l'eau :** Soluble

## **STABILITE ET REACTIVITE**

**Stabilité :** Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi

**Réactions dangereuses :**

- **Matières à éviter :**
  - oxydants puissants
  - métaux
- **Produits de décomposition dangereuse:** Par combustion ou par décomposition thermique (pyrolyse), libère

Dégagement possible de vapeurs toxiques

## INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**Effets locaux :** Risque de lésions oculaires graves  
Peut provoquer une légère irritation de la peau, en cas de contact prolongé ou répété

## INFORMATIONS ECOLOGIQUES

**Pas de données disponibles :** Pas de données disponibles  
Eviter le rejet du produit tel quel dans l'environnement

## CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

DECHETS DE PRODUIT:

Destruction/Élimination: Éliminer conformément aux prescriptions locales applicables

EMBALLAGES SOUILLES :

Destruction/élimination: Après nettoyage, recycler ou éliminer dans un site autorisé

**REMARQUE:** L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de dispositions législatives, réglementaires et administratives spécifiques, communautaires, nationales ou locales, relatives à l'élimination, le concernant

## INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

REGLEMENTATIONS

INTERNATIONALES:

RID/ADR/IMDG/IATA: Non réglementé

**REMARQUE:** Les prescriptions réglementaires reprises ci-dessus, sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche  
Mais, compte tenu d'une évolution toujours possible des réglementations régissant le transport des matières dangereuses et dans le cas où la FDS en votre possession daterait de plus de 12 mois, il est conseillé de s'assurer de leur validité auprès de votre agence commerciale

## INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

ETIQUETAGE CE :

- Symboles et indications de danger:



-IRRITANT (Xi)

- Phrases R :

- Phrases S :

R41 : Risque de lésions oculaires graves.

S2 : Conserver hors de portée des enfants.

S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et

abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S39 : Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui

montrer l'emballage ou l'étiquette.

Les informations réglementaires reprises dans cette section rappellent uniquement les principales prescriptions spécifiquement applicables au produit objet de la FDS.

Les textes communautaires de base cités font l'objet de mises à jour et sont transcrits en droit national.

## AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases R du § 3:

R22 : Nocif en cas d'ingestion.

R38 : Irritant pour la peau.

R41 : Risque de lésions oculaires graves.

Restrictions d'emploi:

Ce produit ne doit pas être utilisé pour des applications autres que celles indiquées au § 1

Références bibliographiques :

INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité)

Base de données environnementales et toxicologiques de l'INERIS

IUCLID (International Uniform Chemical Information Data Base)

FDS des fournisseurs

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer

que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est seul responsable.